

Formulaire des Formations et Tarifs par famille

Famille :

Inscription ECOLE DE MUSIQUE	Tarifs au 01/07/2026						
	Arcade (1)	Extérieurs					
FORMATIONS :							
FORMATION MUSICALE ENFANTS	243 €						
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE ENFANTS	369 €						
FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ENFANTS	291 €						
FORMATION MUSICALE et/ou INSTRUMENTALE ADULTES	539 €						
FORMATION INSTRUMENTALE et ORCHESTRE ADULTES	229 €						
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS ENFANTS	587 €						
FORMATION MUSICALE et APPRENTISSAGE DE 2 INSTRUMENTS et ORCHESTRE ENFANTS	471 €						
TARIFS EXTERIEURS - individuel instrument + solfège							
Cycle 1 = 30 min de cours hebdomadaire		1 155 €					
Cycle 2 = 45 min de cours hebdomadaire		1 733 €					
Cycle 3 = 45 min de cours hebdomadaire		1 733 €					
3ème inscription : - présence d'un adulte dans la composition		539 €					
3ème inscription : - inscription uniquement d'enfants		369 €					
MUSIQUE D'ENSEMBLE (sous réserve d'un minimum de 3 inscriptions par ateliers et inclus pour les élèves déjà inscrits à l'Ecole de Musique en formation musicale)							
ATELIER ADULTES GUITARE ET CHANSON	79 €	79 €					
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ADULTES	79 €	79 €					
ATELIER MUSIQUES MAO	79 €	79 €					
ATELIER RYTHMIQUE BATUCADA	79 €	79 €					
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES ENFANTS	79 €	79 €					
CARTES JEUNES (copie de la carte à joindre à l'inscription copie recto/verso+photo) - remise	50 % 1ère année	Aucune					
LOCATION D'INSTRUMENT ET DIVERS	195 €						
FRAIS D'INSCRIPTION - Par famille							26 €
Total							

Les tarifs correspondent à la participation des familles, bien moins élevée que le coût réel d'un élève, grâce au soutien financier de la communauté de communes ARCADE et des partenaires institutionnels. Coût réel moyen par élève pour une année : 1700,00€

L'inscription est due pour l'année scolaire complète (3 trimestres) de septembre à juin.

Tout trimestre commencé sera intégralement du. En cas de circonstances exceptionnelles (déménagement, maladie,) la réduction éventuelle sera appliquée sur la base d'1/3 du tarif annuel sur les trimestres non commencés. Toute demande de réduction devra être justifiée et faite par écrit au Directeur de l'Ecole de musique ; cette

(1) Le tarif Arcade sera appliqué sous condition de fournir en même temps que l'inscription l'Avis de Taxe Foncière ou le Bail de location ou une quittance de loyer

(2) Rayer la mention inutile

A Morez, le
Le Responsable légal

Le Directeur de l'Ecole de Musique
Emmanuel JACQUIER